VIGNETTE D'ACCÈS - MODE D'EMPLOI

1

Demande de formulaire à l'accueil de la déchèterie

Dès à présent, vous pouvez demander aux gardiens de la déchèterie dont vous dépendez, un « *Formulaire d'attribution d'une vignette d'accès aux déchèteries du SYGOM* ».
En effectuant votre demande maintenant, vous serez sûr de pouvoir disposer de votre vignette avant que le système soit definitivement mis en place.

2

Restitution au(x) gardien(s) de la déchèterie du formulaire entièrement rempli, signé et accompagné de toutes les pièces justificatives obligatoires

Pièces justificatives à fournir

Pour les particuliers

- *la copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (copie d'une facture EDF, eau ou gaz, ou d'une quittance de loyer)*
- *la copie de la carte grise du véhicule amené à déposer en déchèterie (dans la limite de 2 véhicules par foyer)*

Pour les professionnels

- *un extrait K-bis ou certificat d'identification au répertoire national des entreprises*
- *la copie de la carte grise du véhicule amené à déposer en déchèterie*

Les pièces justicatives demandées serviront uniquement à l'enregistrement de vos droits d'accès. Une fois la vignette activée, les copies des pièces justificatives seront conservées pendant un délai maximum de 6 mois puis ensuite intégralement détruites.

3

Vignette d'accès apposée sur le pare-brise

Après réception du dossier complet, les gardiens colleront, eux-mêmes, la vignette d'accès sur le pare-brise du véhicule mentionné sur le formulaire.
Attention : les demandes de vignettes d'accès sont limitées à 2 véhicules par foyer et un formulaire devra impérativement être rempli pour chacun des véhicules concernées.

4

Mise en place du nouveau système de contrôle d'accès

- **La date définitive de mise en place du nouveau système est indiquée à l'accueil de la déchèterie**

A cette date, les anciennes cartes d'accès seront devenues obsolètes et vous devrez impérativement disposer d'une vignette pour pouvoir continuer à accéder et utiliser les services de votre déchèterie.

SYGOM - Novembre 2014 - Imprimé par IROPA (76808 Saint-Etienne-du -Rouvray - Tél. : 02 32 81 30 60) - Ne pas jeter sur la voie publique